

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 novembre 2005

---

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 170

présenté par  
MM. Chanteguet, Brottes, Mmes Gaillard, Robin-Rodrigo,  
Taubira, Andrieux, MM. Giraud, Christian Paul  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 9***(Art. L. 331-15 du code de l'environnement)*

Compléter la première phrase du III de cet article par les mots :

« pris sur avis du conseil scientifique »,

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement oblige l'établissement public à prendre l'avis du conseil scientifique avant de donner un avis conforme pour l'autorisation d'une activité susceptible d'altérer de façon notable l'espace maritime protégé d'un parc national.